

Renseignements

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu
Case Palais : B 402



Durée

06:00 heures

Spécialisation(s)

Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

14/10/2020

Horaires

De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Lieu de la formation

Hôtel Campanile Centre Gare
90 Rue aux Arènes, 57000 METZ

Intervenant(s) :

M. Nicolas BOLLON, Juge au TGI d'Argentan, Cour d'appel de Caen
M. le Bâtonnier Olivier COUSIN, Avocat discutant, Barreau d'Epinal

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

- Rappels pratiques et théoriques en matière de recouvrement des créances
- Appréhender les conséquences pratiques (conseil et contentieux) des dernières actualités jurisprudentielles en matière de voie d'exécution (y compris les conséquences des ordonnances Covid)

Programme :

I. Les principes communs aux voies d'exécution mobilières et immobilières

- A. *Le titre exécutoire*
 - a) les titres exécutoires judiciaires
 - b) les titres exécutoires notariés
 - c) titre exécutoire et divorce par consentement mutuel
 - d) la liquidité de la créance
 - e) la prescription de l'exécution du titre exécutoire
- B. *Le Juge de l'exécution*
 - a) compétence territoriale
 - b) compétence matérielle
- C. *Les mesures conservatoires*
- D. *Voies d'exécution et surendettement des particuliers*

II. Les procédures d'exécution mobilières

- A. *La saisie des créances de sommes d'argent*
 - a) la saisie-attribution
 - b) la saisie des rémunérations
- B. *La saisie des biens corporels*
 - a) la saisie vente
 - b) la saisie appréhension

III. L'expulsion

IV. La procédure simplifiée de recouvrement des petites créances

Renseignements

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu
Case Palais : B 402

Date

14/10/2020

Horaires

De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00



Durée

06:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel Campanile Centre Gare
90 Rue aux Arènes, 57000 METZ

Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

Spécialisation(s)

Droit des garanties, des sûretés et
des mesures d'exécution

Programme

Voir le programme de formation joint à
ce présent bulletin.

Formation limitée à :

40 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation.

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment.....

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émarginée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :

210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour